Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220411-DE

commune de BOHARS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Luc MADEC, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 19
DCM2026/22.04/11 Votants : 26
Procurations : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Etaient présents Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Morgane BALCON, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Jean Philippe AUDIC, Mathias BOLLAERT, Stéphanie CORRE, Armel GOURVIL, Jean Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL.

Absents excusés et représentés : Arnaud BAUDOUIN (pouvoir donné à Jean Luc MADEC), Jean Marc MEVEL (pouvoir donné à Caroline MORVAN), Alexandre LAVIE (pouvoir donné à Arnaud BERGOT), Christine FRANCES (pouvoir donné à Jean Yves L'HOSTIS), Auriane ISIDORO (pouvoir donné à Jean Philippe AUDIC), Claire BELMONT (pouvoir donné à Maurice JOLY), Caroline LEMAIRE (pouvoir donné à Armel GOURVIL)

Absente excusée : Myrtil CARBILLET

A été élu secrétaire de séance : Caroline MORVAN

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Rapporteur : Anna EDELMAYER

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que « dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée, dans les communes de plus de 2000 habitants, de huit commissaires et d'autant de suppléants
« Les commissaires ainsi que leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil municipal ».
Aussi, il est nécessaire d'établir une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 autres noms pour les commissaires suppléants afin de permettre au Directeur départemental des Finances publiques de désigner 8 commissaires titulaires et 8 autres comme suppléants.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220411-DE

Les personnes pouvant figurer sur cette liste doivent :
- Être de nationalité Française,
- Avoir au moins 18 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- Être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l 'exécution des travaux de la commission.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Agir ensemble pour Bohars	Bohars : une vision, un avenir
Jean-Luc Madec (Président)	/

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Pierre Pailler	Jérôme Blaize
Anne Marie Floch	Gildas Pellan
Patrick Verdy	Caroline Morvan
Yvonne Madec	Claire Belmont
Mireille Toulec	Morgane Balcon
François Daridan	Jean-Claude Godec
Armel Gourvil	Auriane Isidoro
Raymond Le Goueff	Mathias Bollaert
Stéphanie Dupont	Jean-Philippe Audic
Romain Gaugey	Philippe Bruno
Ronan Corvest	Roger Laurent
Christine Bugny Brailly (Frances)	Marcel Le Bars
Aurélie Leaustic (Droff)	Gilles Lastennet
Arnaud Bergot	Jean-Claude Dubalais
Patricia Crozon	Jean Jestin
Bernard Lenan	Jean Michel Boucher

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de designer les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

<u>Décision du Conseil Municipal</u> : ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en mairie, le 28 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Caroline MORVAN

Le maire
Jean Luc MADEC

MAIRIE DE BOHARS
29820 (Finistère)